

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Choftim



Au Puits de La Paracha

Chofetim

« Ne les crains pas » : grâce à la confiance en D., un homme bénéficie de toutes sortes de délivrances et de bénédictions

« Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis et que tu verras des chevaux et des chars, un peuple plus nombreux que toi, ne les crains pas » (20,1)

Rabbénou Yona (Chaaré Techouva 3,32) explique qu'à travers ce verset, la Torah donne l'ordre suivant : « Si un homme voit un malheur s'annoncer, il devra penser que la délivrance est proche et il aura confiance en elle, comme il est dit : "La délivrance de ceux qui Le craignent est proche." » (Téhilim 85, 10) (Ce verset renferme également un enseignement à propos de la stratégie à adopter afin de vaincre ses ennemis au combat : en effet, il est écrit à cette fin « ne les crains pas », car l'arme la plus efficace est la confiance en D.)

D'après Rabbénou Yona, cette stratégie ne concerne d'ailleurs pas seulement la guerre mais aussi toute épreuve qu'un homme s'apprête à affronter pour laquelle la Torah lui ordonne « ne les crains pas ». Ce faisant, elle l'enjoint à la vaillance et au courage associés à la confiance que D. le délivrera.

Outre le mal qu'il se cause à lui-même, celui qui donne libre cours à sa crainte porte également préjudice à son entourage en le contaminant du virus de la peur. Il est en effet écrit un peu plus loin (verset 8) : « Qui est l'homme qui a peur et dont le cœur est lâche ? Qu'il se retire et retourne chez lui, pour que le cœur de ses frères ne défaille point comme le sien. » Rav 'Haim Chmoulévitch (Si'hot Moussar 5731) explique que le propos n'est pas seulement de décrire celui qui doit sortir en guerre mais qu'il semble que l'on puisse apprendre de cette loi que celui qui a peur et fait fi de la confiance en D., est susceptible d'ébranler le cœur de ses frères comme le sien et il devra donc s'en éloigner, retourner

chez lui, afin que personne ne voit sa faiblesse (il est évident que cela ne signifie pas de vivre isolé, mais au contraire, de se renforcer dans sa foi et sa confiance en D. afin de corriger sa peur et son inquiétude chronique et de devenir à l'inverse un exemple pour les autres).

En résumé, l'inquiétude et la crainte éloignent l'homme de son but et, au contraire, la foi et la confiance en D. l'en rapprochent et suscitent la délivrance et la miséricorde. Grâce à eux, même face à une épreuve, il méritera rapidement de sortir des ténèbres vers la lumière et son salut s'en verra hâté.

Voici ce qu'écrivait le Isma'h Israël à ce sujet (Parachat Vaychla'h, 5) :

« (...) lorsque l'homme pense à quel point sa situation est misérable (...), le remède essentiel est la foi, à savoir croire en Hachem (...), et plus l'obscurité s'intensifie, plus il lui sera nécessaire d'enraciner en lui cette force de la foi. Grâce à elle, il méritera d'acquérir la vertu de Bitahone (confiance en D., n.d.t) qui découle de cette foi, comme il est expliqué dans le Zohar (2, 22a). Et même si, d'après ce que l'intelligence humaine conçoit, il n'existe plus aucun refuge ni remède à son mal, cependant, il aura confiance dans la bonté infinie et sans limite et dans la grandeur du Créateur. Il sera aussi convaincu que dans Son immense miséricorde, Il peut même venir en aide à une créature aussi misérable que lui (...), et ceux qui placent leur confiance en Hachem et en Sa délivrance ne seront pas déçus, comme l'exprime David Hamélekh : "J'ai placé ma confiance en Toi, que je ne sois pas déçu." (Téhilim 25, 1) Sachons que la Emouna et le Bitahon adoucissent tout et transforment toute rigueur en miséricorde. »

Notre Paracha (20, 3-8) détaille l'ordre dans lequel les Bné Israël sortaient en guerre, et la manière dont le Cohen, oint à cette fin, appelait les combattants à livrer bataille. Il est écrit : « Ecoute Israël, vous êtes prêts



aujourd'hui à sortir en guerre contre vos ennemis » et Rachi de rapporter à ce sujet l'enseignement de la Guemara (Sota 42a) : « Même si vous ne possédez que le mérite de la lecture du Chéma Israël, cela vaut la peine qu'Il vous délivre. »

A priori, cela demande explication, car dans le même paragraphe, la Torah ordonne : « *Qui est l'homme qui a peur et dont le cœur est lâche ? Qu'il se retire (...)* » et nos Sages d'expliquer (Sota 44a) : « Il s'agit de celui qui a peur des fautes qu'il a commises, à savoir qui s'interrompt par la parole entre la pose des Téfilines du bras et de celle de la tête. » Il en ressort que même une transgression bénigne comme celle-ci constitue déjà un danger pour sortir en guerre, ce qui semble contredire l'enseignement précédent selon lequel le seul mérite du Kriyat Chéma suffit à être protégé de tout mal.

Le Rav de Kotsk répond à cette contradiction en expliquant que la base indispensable afin d'obtenir la victoire est de sortir en guerre vaillamment et courageusement, et **l'essentiel est de ne pas avoir peur du tout**. C'est pourquoi celui qui livre bataille en étant pleinement conscient et convaincu qu'il réussira à surmonter toutes les difficultés stratégiques y parviendra même s'il ne compte que sur le seul mérite du Kriyat Chéma. « Si l'homme est fort et courageux, écrit-il, au point de penser que grâce au seul mérite du Kriyat Chéma, Hachem le sauvera, et que sa confiance en D. est à ce point forte, il est certain qu'il sera préservé. Car cela signifie qu'il n'a aucune crainte et grâce à la force de son Bitahone, Hachem le sauvera par le mérite du Kriyat Chéma. Mais, celui qui n'est pas convaincu intérieurement que ce seul mérite le sauvera et qui "*a peur et le cœur lâche*" est tenu de se retirer du bataillon sauf s'il est exempt de toute faute. »

Dans la formule de la prière que 'Hazar ont instituée, on dit (dans la bénédiction de Yotzer Or) : « Qui crée la guérison. » Le Noam Eliézer fait remarquer qu'il n'est pas dit « qui a créé » au passé, mais « qui crée » au

présent, car même si d'après les médecins et les voies conventionnelles de la médecine, aucune solution n'est plus envisageable, le malade ne devra pas se décourager, car le Saint-Béni-Soit-Il crée à chaque instant de nouveaux remèdes.

« Dans toutes tes portes » : veiller à ses sens et aux 'portes' de son corps

« Tu institueras pour toi des juges et des gendarmes dans toutes tes portes (...) » (16, 18)

Les commentaires de la 'Hassidoute expliquent que ce verset traite en allusion de la conduite qu'il incombe à l'homme d'adopter dans son travail spirituel. Sa tête comporte en effet de nombreuses 'portes' qui sont les yeux, les oreilles, le nez et la bouche. Il est dès lors nécessaire, disent-ils, de poster à chacune d'entre elles des 'juges et des gendarmes', afin de peser à chaque instant et pour chaque action, le pour et le contre, afin de savoir, si oui ou non, elle doit être accomplie.

Le Chlah écrit à ce sujet : « Il y a là une allusion à l'enseignement moral rapporté dans la Michna du Sefer Yétsira (4, 2) : l'âme (Nefech) comporte sept portes : deux yeux, deux oreilles, une bouche et deux narines. L'homme est tenu d'être le gardien de ses portes, à savoir de veiller à ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il dit, et ce qui le met en colère (qui sort par le nez) (...). A chacune de ces portes, il placera 'des juges et des gendarmes', ce qui signifie qu'il se jugera en permanence comme y fait allusion l'expression employée dans le verset '*pour toi*'. Il veillera dès lors constamment à ce qu'il n'y pénètre aucune transgression. »

Les commentaires 'Hassidiques rapportent à propos du mot Eloul que les lettres qui le composent (אלול) sont les initiales de la phrase : *אנו לוי-ה ועינינו לוי-ה* ('nous appartenons à Hachem et nos yeux appartiennent à Hachem'). Le Imré'Haïm ajoute qu'il s'agit d'une évocation de l'obligation sacrée de veiller particulièrement à ses yeux pendant ces jours saints, au point que, réellement, 'nos yeux appartiennent à Hachem'.



Un des Tsadikim de notre génération explique, pour sa part, que le verset des Tehilim (15, 3) *לֹא רָגַל עַל לִשְׁוֹ* (« Il n'y a pas de colportage sur sa langue ») dont les dernières lettres sont celles du mois de Eloul *אלול* est une injonction à garder notre bouche de toute médisance pendant ce mois. De fait, une attention particulière devra être accordée à la pureté de nos paroles afin que nous puissions prier avec une bouche pure devant le Saint-Béni-Soit-Il et qu'Il nous accorde un jugement favorable à Roch Hachana.

A propos, mentionnons ici Rav Its'hak Grachetenkoren, l'un des fondateurs de la ville de Bné Brak, qui se dévoua corps et âme afin de construire cette ville du mieux qu'elle pouvait l'être. Néanmoins, « s'il n'y a pas de farine, il n'y a pas de Torah », disent nos Sages. De fait, il dut contracter de gros prêts et lorsqu'arrivèrent leurs échéances, il n'eut d'autre choix que de voyager à l'étranger afin de solliciter la générosité de donateurs.

Une fois, il arriva dans une grande ville et il raconta au Rav de l'endroit le grand projet dont il s'occupait en Eretz Israël. Le Rav fut très impressionné et ne cessa de le complimenter pour ses actions dignes de louanges.

« Je vous envie, lui dit-il au milieu de la conversation, d'avoir ce mérite de construire une ville en Israël fondée sur la Torah et la crainte d'Hachem !

- Je suis tout à fait disposé à renoncer à ce mérite, répondit Rabbi Its'hak, en faveur de quiconque sera prêt à prendre à sa charge les dettes colossales que j'ai dû contracter pour ériger cette ville ! »

Le Rav l'écouta et réfuta ses paroles à partir de notre Paracha :

Lorsque le Cohen annonçait la sortie en guerre aux combattants, il disait : « *Quel est l'homme qui a construit une nouvelle maison et ne l'a pas inaugurée (...) ; qu'il se retire et s'en retourne à sa maison. Les gardes adresseront de nouveau la parole au peuple et diront : s'il est un homme qui a peur et dont le cœur est lâche, qu'il*

se retire et retourne chez lui pour que le cœur de ses frères ne défaille pas comme le sien ! » (20, 5-8) Et la Michna (Sota 44a) de rapporter la suite des versets : « *Alors, les gardes ayant fini de parler au peuple, on placera des officiers de légions à la tête de l'armée* », et de commenter : « Sur les flancs des combattants, on place des gardes devant eux et derrière eux munis de gourdins en fer et ils ont le droit de briser les pieds de ceux qui cherchent à désertir, car le début de la défaite est la fuite. » A priori, il faut comprendre : au début, le Cohen s'exprimait de manière avenante et proposait à tout celui qui le désirait de se retirer. En revanche, à la fin, on employait un langage sévère, au point de permettre de briser les pieds des déserteurs. L'explication est la suivante :

Avant qu'un homme s'engage à partir au front, il a le droit de faire son propre examen afin de juger s'il est capable de partir en guerre ou non et si son cœur est trop faible pour cela, il peut retourner chez lui. **Mais après avoir accepté de livrer bataille contre l'ennemi, il est tenu de respecter cette décision courageusement. Car s'il a accepté, il est certain qu'il possède les forces nécessaires pour mener à bien sa mission.**

Le Rav conclut en disant à Rabbi Its'hak : « **Si vous avez pris sur vous de bâtir cette ville, c'est en soi la preuve que vous avez la force de réaliser ce projet et il est certain qu'Hachem ne vous abandonnera pas et ne vous laissera pas tomber !** »

Cette parabole concerne chacun d'entre nous : on ne pourra pas renoncer à ses résolutions en prétextant y être obligé pour 'cas de force majeure'. Car si on l'a décidé, cela signifie que l'on en est capable !

'Lorsque débute Eloul' : la Téchouva comme préparation au jour du jugement

« *Et tu feras sortir cet homme ou cette femme coupable d'un tel crime, à tes portes* » (17, 5)

« Celui qui traduit "à tes portes" par "aux portes du Beth Din (où on l'a jugé)" se trompe, car la Guemara enseigne (Ketouvat 45b) : "tes



portes", ce sont les portes où il a servi (les idoles). » (Rachi)

Le Beth Israël (5717, Chofsim) voit dans cette explication de Rachi l'allusion suivante : celui qui s'éveille au repentir et à une correction de sa conduite seulement « *aux portes du Beth Din* », à savoir à Roch Hachana où toutes les créatures comparaissent devant le Tribunal Céleste, se trompe. Il lui incombe en effet de se repentir immédiatement après avoir transgressé la volonté de son Créateur, ce qui signifie dès le mois d'Eloul (dans la même année de la faute). Il se purifiera alors de toutes ses mauvaises conduites et n'attendra pas d'arriver au jour du jugement pour ce faire.

Sur le même sujet, le Midrach (Yalkoute Chimoni Hochéa 14) rapporte le verset « *Reviens Israël jusqu'à Hachem ton D.* » qu'il commente ainsi : « Tant qu'Il est miséricordieux ». Et le 'Hatam Sofer (Drachot Parachat Nitsavim 5595) d'expliquer que cela signifie que les Bné Israël se repentent pendant Eloul, avant que n'arrivent les jours de jugement.

Le Maharil rapporte au nom du Mahri Segal que « dès le début d'Eloul, on abonde en repentir (...). Cela signifie que chacun doit enlever les mauvaises racines de sa conduite et les mauvaises intentions de son cœur avant le jour du jugement de Roch Hachana. Il prendra ainsi de bonnes habitudes durant tout le mois d'Eloul qu'il conservera pendant les dix jours de pénitence ».

Le Chaar Hamélekh (1, 1) rapporte qu'il est stipulé (dans les lois concernant les procès menés par le Beth Din) que 'le délai qu'on accorde avant un jugement est de trente jours ; durant cette période, il incombe à celui qui doit être jugé de prévoir des témoins qui viendront plaider en sa faveur, car le trentième jour, même s'il n'amène aucun témoin avec lui, on prononce son verdict.' De même, il nous est accordé trente jours avant que le Roi Juge Suprême fasse comparaître le monde entier devant Lui et examine chacune de Ses créatures, une par une. Il nous témoigne une immense bonté en « *disant ses paroles à Yaakov, ses lois et ses*

préceptes à Israël » (Téhilim 147, 19), en nous faisant savoir dans Sa grande miséricorde, dès le début du mois, qu'un jugement aura lieu, afin que nous puissions nous y préparer comme il se doit et y obtenir un verdict favorable. « *Il n'en a pas fait de même pour tous les peuples à qui Il n'a pas dévoilé son jugement.* » (Ad Hoc, 20)

Rabbi Avraham Yaakov de Sadigora rapporte le verset de la Parachat Réé : « *Vois, Je place aujourd'hui devant vous la bénédiction et la malédiction* », et explique que le mot « *aujourd'hui* » fait allusion à Roch Hachana (comme cela est enseigné dans le Zohar 2, 32b). La raison en est qu'il existe un jour particulier dans l'année duquel dépendent tous les événements de celle-ci et ce jour est celui du jugement de Roch Hachana. C'est pour cela que la Torah nous met en garde en disant « *Vois* » : ce jour s'approche dont va dépendre toute « la bénédiction ou la malédiction ». Préparez-vous dès à présent à sa venue ! Afin de mieux comprendre, expliquons ces paroles en rapportant l'enseignement bien connu du Saba de Kelm (Kitvé HaSaba Mi Kelm Yamim Noraim p. 88) : « Nous croyons tous, écrit-il, que Roch Hachana est le Yom Ha Din (le jour du jugement), et que toutes les créatures comparaîtront alors devant Lui comme des moutons devant leur berger. Cependant, les Tsadikim ont un niveau plus grand que cela : ils possèdent le pouvoir de se représenter les choses. Cela signifie que leur Émouna est tellement forte qu'ils voient réellement l'image du Yom Ha Din dans leur esprit, et qu'il s'agit d'un jour terrible et redoutable. Alors que chez les autres personnes, cette perception n'est pas aussi sensible. Pour cette raison, ils ne s'y préparent pas suffisamment comme le font les Tsadikim. »

A cette fin, le verset dit « *Vois* » : enracine-le en toi au point qu'il soit comme si tu le voyais en face de toi ! C'est de cette manière que tu dois considérer ce jour qui arrive à grands pas. On raconte à ce sujet la parabole qui suit : un homme avait fait un long chemin afin d'apporter son témoignage dans un



procès. Lorsqu'il eut fini de témoigner, le juge lui demanda :

« L'as-tu vu de tes propres yeux ou l'as-tu entendu d'une tierce personne ? »

L'homme reconnut honnêtement qu'il l'avait entendu d'un tiers, mais il précisa malgré tout, que ce qu'il avait entendu était presque simultané à l'événement. Le juge n'accepta cependant pas son témoignage et ne prêta pas attention à ses paroles. Lorsque le témoin descendit du barreau, il ne put s'empêcher de qualifier le juge d'insensé pour avoir considéré avec autant de désinvolture les efforts qu'il avait investis pour venir témoigner de si loin. Le juge réagit sur le champ et lui demanda à qui était destiné ce qualificatif. « C'est à votre honneur que je pensais, avoua l'homme.

-Sais-tu, s'écria le juge vexé, que l'on est en mesure de te faire incarcérer pour deux ans pour outrage à magistrat ?

-Avez-vous vu ce que j'ai dit ou l'avez-vous entendu ? », lui rétorqua-t-il.

Ce qui précède nous permettra de mieux comprendre le Midrach bien connu selon lequel les quatre espèces qui composent le Loulav sont associées aux membres de l'homme : le Loulav représente la colonne vertébrale, le Etrogue, le cœur, le myrte, les yeux et la branche de saule, la bouche.

A priori, on est en droit d'objecter : certes, il est normal que l'on ne prenne qu'un Etrogue, puisque l'homme ne possède qu'un cœur, de même qu'un Loulav, puisqu'il n'a qu'une colonne vertébrale. Mais pourquoi prend-on trois branches de myrte puisque l'homme ne possède que deux yeux ?

Par ailleurs, le verset (Kohélète 2, 14) : « *Le Sage a ses yeux dans sa tête et le sot chemine dans les ténèbres* » peut nous sembler étonnant. Est-ce que seul le sage a des yeux ?

En fait, les termes du verset suggèrent que le sage possède un autre œil que le sot ne possède pas, à l'exemple de ce qu'enseigne la Guemara (Tamid 32a) : « Quel est le sage ?

Celui qui voit ce qui va naître (des événements présents). » Dès lors, le sage possède bien trois yeux : deux yeux d'origine, plus un œil lui permettant de voir les conséquences futures d'une situation présente. C'est pour cela que l'on prend trois feuilles de myrte. Il nous incombe donc d'être comme le sage qui voit déjà l'avenir, et de voir ainsi l'année qui s'annonce devant nos yeux et qui dépend entièrement de Roch Hachana. Dès lors, notre préparation sera complètement différente. Il est évident que si nous savions en Eloul 5781 et à Roch Hachana 5782 ce que l'année à venir nous prépare, notre travail spirituel durant cette période prendrait une toute autre forme.

Le Sefat Emet lança un appel au renforcement dans le service divin, dans une de ses lettres (année 5625, Likoutim) :

« Mes amis bien-aimés, chers à mon âme : Roch 'Hodèche Eloul, il n'est pas convenable de dormir et de se laisser engourdir dans la torpeur du monde matériel. »

Sans aucun doute, durant cette période, l'homme subit l'influence d'un éveil spirituel en provenance du Ciel, mais cependant, il est nécessaire pour en bénéficier de pratiquer une ouverture. Tout le monde comprend que celui qui abandonnerait ce qu'on lui donne et refuserait de travailler de toutes ses forces afin de mériter une année bonne et douce dans tous les domaines serait bien sot.

On raconte que trois juifs se rendirent un jour chez le Divré Haim de Santz. Le premier se mit à pleurer devant lui : « Le mois d'Eloul est déjà là, je veux revenir entièrement à mon Créateur ! » Le Rav le renvoya en lui disant : « Va et repens-toi, pourquoi viens-tu à moi ? »

Il en fut de même du deuxième lorsqu'il exprima également son désir de revenir à Hachem. Quant au troisième, il se mit lui aussi à pleurer en disant : « Rabbi, les jours d'Eloul sont déjà arrivés, et je n'ai pas encore le moindre désir de me repentir ! » Le Rav le rapprocha de lui et lui montra la voie qu'il



devait suivre et ce qu'il devait faire. Car c'est tout le travail d'Eloul : dévoiler la bonne volonté !

Un des 'Hassidim du Sefat Emet, qui avait coutume de venir lui demander conseil au sujet de ses affaires, vint un jour pendant Eloul demander quelle attitude il devait adopter au sujet d'une certaine transaction

qu'on lui proposait. « Vois-tu, lui dit le Sefat Emet, toute l'année nous parlons affaires. Ce mois-ci, l'affaire la plus rentable est celle de la Téchouva, car celui qui investit ses forces à revenir vers Hachem durant ce mois fait de gros bénéfices tant spirituels que matériel durant toute l'année à venir. Heureux est celui qui sait être prévoyant ! »

